

# POUR UNE ANALYSE DE CLASSES DU SECTEUR ASSOCIATIF

*Gabor Tverdota*



Étude



**Cette étude est une tentative d'esquisser les grandes lignes d'une analyse de classes du secteur associatif, dans un contexte politique caractérisé par une crise et un réagencement généralisé des rapports de force entre classe dominante, classe moyenne et classes dominées. L'objectif d'une telle analyse est de comprendre la fonction du secteur associatif dans la reproduction de la structure de classe de la société. Puisant dans un référentiel marxiste-structuraliste, la présente étude affirme que cette fonction est celle de l'intermédiation entre les individus (sphère privée) et l'État (sphère publique), assurée par les corps intermédiaires constitutifs de la société civile, dont les associations ; que ces dernières peuvent être comprises en tant qu'appareils idéologiques d'État, et que leur personnel, de par sa position dans la division entre travail intellectuel et travail manuel, est majoritairement dans une place de classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise.**

Une analyse du secteur associatif en termes de *classes sociales* est-elle pertinente? Cette interrogation peut paraître peu orthodoxe au premier abord : le concept de classes sociales n'est-il pas passé de mode? et, quand bien même on en reconnaîtrait l'intérêt théorique, qu'est-ce qu'il aurait à voir avec le fait associatif en tant que tel?

À la première objection, on répondra que, loin d'être passée de mode, la réflexion sur les classes sociales est au contraire plutôt vivace au sein du secteur associatif. Mentionnons la publication récente en France du retentissant *Te plains pas, c'est pas l'usine*, par Lily Zalzett et Stella Fihn<sup>1</sup>, qui a suscité un vif intérêt également en Belgique<sup>2</sup>, où, par ailleurs, diverses études et analyses sur les classes sociales ont été entreprises ces dernières années, notamment dans le domaine de l'éducation permanente<sup>3</sup>. Ce dernier peut en effet difficilement faire l'économie d'une telle réflexion dans la mesure où le décret qui encadre ses actions définit ses « publics-cible » préférentiels avec le terme « publics issus de milieux populaires<sup>4</sup> », c'est-à-dire par référence à des critères essentiellement socio-économiques, servant traditionnellement à la délimitation des classes sociales.

Ce regain d'intérêt pour une question considérée pendant longtemps comme caduque est probablement dû aux évolutions sociopolitiques des dernières années (la montée de l'État social actif), très défavorables à ces

- 1 Zalzett Lily, Fihn Stella, *Te plains pas, c'est pas l'usine. L'exploitation en milieu associatif*, Niet éditions, 2020.
- 2 À l'initiative de la revue *Politiques* (Thibault Scohier), du Gresea (Natalia Hirtz) et du CADTM (Anaïs Carton), une conférence-débat a été organisée autour du livre *Te plains pas, c'est pas l'usine* le 23 septembre 2022 dont l'enregistrement audio est accessible sur le site d'Econosphères : <https://www.econospheres.be/>. Suite à cet événement, Radio Panik a préparé un entretien avec les organisateur-ice-s de cette conférence, Natalia Hirtz et Thibault Scohier, qui peut être écouté ici : <https://www.radiopanik.org/emissions/les-promesses-de-l-aube/te-plains-pas-cest-pas-lusine/>. Voir également les comptes-rendus suivants : Hirtz Natalia, « L'exploitation du travail en milieu associatif - Regard féministe », *Econosphères*, 18/10/2022, consulté le 07/07/2025, en ligne : <https://www.econospheres.be/L-exploitation-du-travail-en-milieu-associatif-Regard-feministe>; Scohier Thibault, « Te plains pas, c'est pas l'usine », revue *Politique*, 2021 (Camarades, Jeunes FGTB, 2020), en ligne : <https://www.revuepolitique.be/te-plains-pas-cest-pas-lusine/> (consulté le 07/07/2025); Carton Anaïs, « "Te plains pas c'est pas l'usine". L'exploitation en milieu associatif ET dans le secteur de la coopération au développement », *CADTM*, octobre 2022, en ligne : <https://www.cadtm.org/Te-plains-pas-c-est-pas-l-usine-L-exploitation-en-milieu-associatif-ET-dans-le> (consulté le 07/07/2025).
- 3 Voir en particulier les trois textes suivants : Piret Cécile, « Du sujet politique en éducation permanente. Quelle définition pour quels enjeux? », *Analyse ARC – Action et Recherche Culturelles ASBL*, no. 14, 2019. Matthys Jean et Mordant Anne-France, « Les classes sociales en MOC. Enquête sur les usages d'une notion en question », *Étude FTU*, no. 1, Janvier 2025, en ligne : [https://www.ftu.be/images/documents/accompagnement-de-la-vie-associative/2025\\_Etude1\\_classes\\_sociales\\_jmaf.m.pdf](https://www.ftu.be/images/documents/accompagnement-de-la-vie-associative/2025_Etude1_classes_sociales_jmaf.m.pdf), consulté le 15/05/2025. Vanderborght Muriel, « Vous avez dit "Milieux populaires"? Entre position sociale commune et éclatement des réalités », *Points de repères*, numéro 40, décembre 2012.
- 4 Le texte du décret est accessible à cette adresse : [https://gallilex.fwb.be/sites/default/files/imports/27856\\_006.pdf](https://gallilex.fwb.be/sites/default/files/imports/27856_006.pdf)

« publics issus de milieux populaires » qui sont souvent au centre des actions associatives dans les domaines les plus divers – et dont les conséquences n'épargnent pas non plus le personnel des associations dont la situation socio-économique se précarise et les conditions de travail se dégradent<sup>5</sup>. S'il venait à être mis en place, le programme de destruction massive de ce qui reste de l'État social par le gouvernement belge actuel, dit « Arizona », exacerbera encore davantage ces tendances funestes. Dans cette mesure, on peut s'attendre à ce que la question des classes sociales demeure au centre de l'attention dans les années à venir. C'est pourquoi nous pensons qu'il est impératif que les acteur·ice·s du secteur associatif se dotent d'un appareillage conceptuel et théorique pour penser de manière à la fois honnête et rigoureuse la conjoncture politique actuelle, appareillage dont doivent faire partie, pour des raisons que nous ne pourrions pleinement expliciter que dans la conclusion de cette étude, les outils d'une analyse de classe du fait associatif lui-même.

Quant à la deuxième objection, plus sérieuse, portant précisément sur cette dernière affirmation – y a-t-il vraiment un quelconque rapport entre classes sociales et secteur associatif en tant que tel? –, c'est donc l'ensemble de cette étude qui tentera d'y apporter une réponse affirmative. Nous voudrions cependant concéder ici un élément à cette interrogation sceptique, élément signalé par les sociologues des associations Camille Hamidi et Arnaud Trenta, à savoir que les travaux récents qui portent sur les rapports entre les associations et le politique n'intègrent que rarement la dimension de classe à leur analyse<sup>6</sup>. L'analyse de classe du secteur associatif est donc en ce sens effectivement une entreprise peu orthodoxe. Cela ne signifie cependant pas qu'elle soit absurde ou illégitime, mais simplement qu'elle nous entraîne sur un terrain pratiquement vierge qui est encore à défricher. Il faut le souligner : ce fait ne peut manquer d'imprimer un caractère exploratoire et programmatique au présent travail, qui visera davantage à baliser un champ, et non pas à traiter à fond l'un ou l'autre aspect particulier de la problématique. Notre espoir est que les premiers pas amorcés dans cette étude inciteront d'autres acteur·ice·s de notre secteur à s'engager dans cette conversation et approfondir collectivement la question.

5 En témoigne un nombre de publications si grand qu'il serait futile de vouloir tous les citer ici. Nous mentionnerons néanmoins quelques références : l'ouvrage collectif *Autonomie associative en danger*, publié par la FESEFA, Couleurs livres, 2022 ; le dossier « Ce n'est pas la taille qui compte (quoique... ) », *BIS – Bruxelles Informations Sociales*, numéro 181, décembre 2023 ; le dossier « Selfies associatifs. Tensions et interpellations en temps de crises », *Imag*, no. 366, mars-avril 2023, en ligne : [https://www.cbai.be/imag366\\_marsavril23/](https://www.cbai.be/imag366_marsavril23/) ; enfin, le lien suivant contient une bibliographie très utile : <https://www.econospheres.be/E-dossier-Te-plains-pas-c-est-pas-l-usine-L-exploitation-en-milieu-associatif>.

6 Hamidi Camille, Trenta Arnaud, « Introduction. Des classes populaires et des associations : quelles redéfinitions des rapports au politique? », *Sociétés contemporaines*, Numéro 118, 2020, p. 8.

Ceci étant dit, si les analyses du secteur associatif en termes de classes sociales sont rares, elles ne sont pas inexistantes pour autant. Comme nous y faisons allusion plus haut, outre les recherches académiques en sciences sociales, elles proviennent majoritairement du domaine de l'éducation permanente, et s'intéressent à cette question via la réflexion sur les « publics issus de milieux populaires » (euphémisme libéral pour « classes populaires » ou « classe ouvrière ») en tant que « publics-cible » de ses actions<sup>7</sup>. Ce qui est en revanche d'une extrême rareté – tant du côté académique qu'associatif –, c'est que l'analyse de classes se fasse *récurive* et propose d'objectiver la position de classe non pas des « publics » (les autres), mais bien du *personnel* des associations (soi-même) : à quelques exceptions près<sup>8</sup>, les questions de *l'appartenance de classe des travailleurs du secteur associatif* et de la *structure de classes des associations* n'est presque jamais posée. L'un des objectifs de cette étude sera de commencer à combler ce manque en arguant que *le secteur associatif est caractérisé par la présence prépondérante en son sein de places de classe moyennel/intermédiaire/petite-bourgeoise* – et d'en questionner les conséquences eu égard à la place de l'associatif dans la structure sociale<sup>9</sup>.

Pour ce faire, il faut préciser dès ici certains éléments de ce que l'on doit entendre par « analyse de classes », et plus fondamentalement, par « classes sociales ». En effet, la signification de cette notion est sujette à des débats et des polémiques très intenses, du fait que, comme l'écrit le sociologue Paul Bouffartigue, « la reconnaissance de l'existence des classes est un enjeu politique avant d'être un sujet de controverses savantes<sup>10</sup> ». Historiquement, la centralité intellectuelle dont a longtemps joui la notion de classes sociales était liée à la tradition marxiste et aux mouvements sociaux et politiques qui s'en revendiquaient. Ainsi, cette notion a cette particularité de tirer sa force descriptive et explicative concernant les structures sociales et leurs

7 Sur cet euphémisme, voir encore l'analyse lumineuse de Piret Cécile, « Du sujet politique en éducation permanente. Quelle définition pour quels enjeux ? », *Analyse ARC – Action et Recherche Culturelles ASBL*, no. 14, 2019.

8 En Belgique francophone, la seule que nous ayons trouvée étant Marion Nicolas, « La petite-bourgeoisie nouvelle est-elle la classe associative ? », *Publication ARC – Action et Recherche Culturelles ASBL*, 2019, en ligne : <https://www.arc-culture.be/publications/la-petite-bourgeoisie-nouvelle-est-elle-la-classe-associative/>, consulté le 14/05/2025. Bien que publiés il y a des décennies, et depuis le contexte français, mentionnons néanmoins le livre classique de Bidou Catherine, *Les aventuriers du quotidien. Essai sur les nouvelles classes moyennes*, Paris, PUF, 1984, ainsi que l'excellent article de Mehl Dominique, « Culture et action associatives », *Sociologie du travail*, 82 (1), 1982, pp. 24-42.

9 Les dénominations de cette classe varient beaucoup et font l'objet de querelles incessantes, qui ne nous semblent pas mener bien loin. C'est pourquoi nous adoptons toujours le triptyque terminologique classe moyenne/classe intermédiaire/petite-bourgeoisie, qui sont les expressions les plus utilisées, de sorte que chacun·e puisse se retrouver dans cette conversation en fonction de ses propres préférences terminologiques.

10 Bouffartigue Paul, « Introduction », In : Bouffartigue Paul (dir.), *Le retour des classes sociales. Inégalités, dominations, conflits*, Paris, La Dispute, coll. « États des lieux », 2004, p. 10.

dynamiques non pas d'une prétendue neutralité scientifique vis-à-vis de celles-ci, mais précisément d'une position engagée dans les luttes sociales et politiques, position qui se dresse contre les diverses formes d'oppression, d'exploitation et de domination caractérisant les sociétés contemporaines, en vue de la construction d'une société égalitaire, sans classes.

Les conceptions alternatives, non-marxistes, des classes sociales, ont souvent été élaborées par réaction à cette notion marxiste<sup>11</sup>. Parmi ces conceptions, le paradigme élaboré par Pierre Bourdieu – dans lequel la petite-bourgeoisie (ou classe moyenne) se définit avant tout par des critères de revenus, d'attitudes mentales et de motivations psychologiques – est souvent mobilisé pour rendre compte des logiques et dynamiques de classe, y compris dans le secteur socioculturel. Face à cette tendance à mobiliser les catégories bourdieusiennes (dont nous ne contestons pas le bien-fondé), un trait distinctif de la présente étude sera de renouer avec une certaine version marxiste et structuraliste des classes sociales, en nous inspirant notamment des travaux du philosophe, politologue et sociologue Nicos Poulantzas.

Jusqu'à présent, nous avons parlé du secteur associatif comme si son caractère unitaire allait de soi, ce qui n'est évidemment pas le cas. La galaxie associative est en effet diffractée et hétérogène : du petit syndicat de locataires et du club sportif, en passant par les comités de quartier, les groupes d'animation culturelle, les écoles de devoirs, les associations de défense de droits, les associations socioculturelles, jusqu'aux hôpitaux, les ONG et les grandes ASBL d'éducation permanente subventionnées, y a-t-il autre chose que *le statut juridique ASBL* qui relie toutes ces structures entre elles ?

Sans vouloir nier la grande diversité de ce milieu, nous opterons néanmoins pour l'hypothèse d'une certaine unité du secteur associatif, à partir de l'idée communément admise dans les publications sur le fait associatif selon laquelle cet ensemble hétérogène, outre un statut juridique commun, se définit au niveau le plus général par une *fonction sociale générique* qui est celle de l'*intermédiation*. Selon cette idée (que nous déplierons par la suite), les associations – de concert avec d'autres acteurs du secteur non-marchand voire de l'ensemble de la société civile organisée – participent à l'unité et à la cohésion sociale en assurant la *médiation entre les individus/citoyens*,

11 Pour une présentation succincte des principales approches alternatives, voir les mises au point de Mordant Anne-France, « La notion de classes sociales (1). De la révolution industrielle aux Trente glorieuses : l'âge d'or », *Analyse FTU*, n° 13, 2023, en ligne : <https://www.ftu.be/index.php/publications/accompagnement-de-la-vie-associative/455-la-notion-de-classes-sociales-1>, consulté le 14/05/2025 et Mordant Anne-France, « La notion de classes sociales (2). Depuis 1980 : la fin des classes sociales ? », *Analyse FTU*, n° 15, 2023, en ligne : <https://www.ftu.be/index.php/publications/accompagnement-de-la-vie-associative/457-la-notion-de-classes-sociales-2>, consulté le 14/05/2025.

*ou la sphère privée, d'une part, et l'État, ou sphère publique de l'autre* (d'où également l'usage de « corps intermédiaires » dans la littérature). L'hypothèse que nous développerons dans cette étude est que c'est précisément en appréhendant cette fonction générique d'intermédiation dans son lien avec le caractère intermédiaire de la classe sociale hégémonique au sein du secteur (la classe moyenne/petite-bourgeoise) que l'on pourra comprendre et situer l'associatif dans la structure de classe de la société et entrevoir de quelle manière il contribue à la reproduction de cette structure.

Afin de déplier cette hypothèse, nous procéderons en plusieurs étapes. Sur base d'un condensé des thèses fondamentales du marxisme eu égard à la structure de la société de marché et des dynamiques qui lui sont propres (section 1), nous proposerons une définition de cette classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise dont nous affirmons la prépondérance dans le secteur associatif (section 2). Ces développements nous mèneront ensuite à élaborer la notion d'appareils d'État dans le souci de proposer un modèle pour concevoir le processus même de la structuration de classe de notre société (section 3). Sur la base de ces résultats, nous pourrons entamer l'explication de la signification de la notion d'« intermédiation », d'abord au sens le plus générique du terme, en rapport avec la notion englobante de la société civile et des corps intermédiaires dont fait partie le secteur associatif (section 4), et enfin, au sens plus restreint de ce que le secteur associatif, en particulier les associations socioculturelles et d'éducation permanente, accomplissent dans ce domaine (section 5). Ce parcours nous permettra, en guise de conclusion, de formuler quelques pistes pour un diagnostic (rudimentaire) de la conjoncture politique actuelle en termes d'une analyse de classes sociales du point de vue du secteur associatif.

## **LES CONCEPTS—CLÉ DE L'ANALYSE DE CLASSES D'APRÈS LE MARXISME STRUCTURALISTE**

Notre choix de la théorie des classes sociales élaborée par Nicos Poulantzas comme cadre de référence pour cette étude s'explique par le fait que cette théorie articule ensemble les éléments qui semblent nécessaires pour comprendre la fonction du secteur associatif dans la société contemporaine, notamment son rôle dans la reproduction de la structure de classe qui la caractérise : les logiques mêmes de la division en classes de la société, la genèse de l'individu moderne dans son rapport à l'État, et le rôle joué par les institutions qui assurent la médiation entre les deux.

Le trait distinctif de la théorie de Poulantzas est qu'elle articule ces éléments divers à partir d'un unique point focal, à savoir les thèses classiques de Karl Marx exposées dans le Livre I du *Capital* sur ce qu'il nomme la « prétendue accumulation primitive », processus ayant rendu possible la constitution et la consolidation du mode de production capitaliste en mode de production globalement dominant<sup>12</sup>. L'essence de ce processus, en réalité perpétuellement reproduite et sanctionnée-régulée par les autorités politiques souveraines, consiste en la *séparation radicale des travailleur-euse-s de leurs moyens de travail* (ainsi que des conditions d'inscription sociale de ce travail) et en la monopolisation concomitante de ces moyens – ainsi que des richesses qu'ils permettent de produire – entre les mains d'un groupe social spécifique, la classe capitaliste. Il en résulte une situation où les travailleur-euse-s (la classe ouvrière) se trouvent obligé-e-s de vendre aux capitalistes la seule chose qu'ils et elles possèdent, leur capacité de travailler, en échange d'un salaire leur permettant (dans « l'idéal ») de reconstituer leur force de travail. En raison des rapports de pouvoir foncièrement asymétriques entre les propriétaires des moyens de production et les producteurs dans le cadre d'un procès de production entièrement dirigé par le capital, les premiers sont capables d'astreindre les seconds à un *sur-travail non-rémunéré*, intégré dans les marchandises produites, et dès lors *source de plus-value* pour les capitalistes (d'où sont issus les profits). Marx nomme ce rapport spécifique d'antagonisme entre la classe des propriétaires et la classe de producteurs *exploitation*.

Cette relation d'exploitation entre la classe capitaliste et la classe ouvrière caractérise en propre le mode de production capitaliste. Son trait distinctif repose sur le fait que la séparation des travailleur-euse-s des moyens de travail englobe les deux aspects essentiels du rapport aux moyens de production : non seulement les travailleur-euse-s ne sont pas *propriétaires* des moyens de production, mais ils ne les *possèdent* pas non plus au sens où ils auraient le pouvoir de les mettre en motion sans l'entremise du capitaliste, en ayant ainsi au moins la maîtrise du procès de travail lui-même (ce qui était encore le cas des paysans et artisans dans le mode de production féodal)<sup>13</sup>. De là découle une spécificité cruciale du mode de production capitaliste, à savoir que l'extraction directe de la plus-value s'opère sans recours à la coercition extra-économique, c'est-à-dire politique (par exemple sous

12 Voir Marx Karl, *Le Capital*, Livre I, Section VIII. Historiquement, cette séparation par dépossession a été longue et féroce, et elle n'a à vrai dire jamais pris fin : elle a impliqué notamment l'expropriation et destruction des classes rurales européennes et extra-européennes ; les chasses aux sorcières et la prise de possession du corps des femmes ; la colonisation de l'Amérique et l'extermination de ses populations autochtones ; la mise en esclavage et la déportation de millions d'Africains vers le « Nouveau Monde » ; la mise en place de formes de production écocidaire, etc.

13 Poulantzas Nicos, *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, Paris, Seuil, 1974, p. 15.

forme de tribut ou de corvée), qui n'en est pas moins présente *en amont* du processus de production, au niveau des *conditions politiques et idéologiques assurant la reproduction constante d'une main d'œuvre séparée de ses moyens de production*. Dans le mode de production capitaliste, la sphère économique est donc institutionnellement séparée de la sphère politique (de l'État), mais cette dernière n'en est pas moins toujours-déjà présente dans l'économie en tant que la condition de possibilité – politique et idéologique – de son fonctionnement et de sa reproduction.

Le mode de production capitaliste se fonde ainsi sur un rapport antagonique d'exploitation entre la classe capitaliste (ou bourgeoise) et la classe ouvrière, qui sont qualifiées pour cette raison de *classes fondamentales* de ce mode de production. Il faut toutefois apporter à cette thèse deux précisions cruciales. Premièrement, la notion marxiste de classes sociales est de bout en bout *relationnelle*, signifiant que c'est la relation d'exploitation, et la lutte qui en découle, qui fait exister classe exploiteuse et classe exploitée. Bourgeoisie et classe ouvrière n'existent que dans et au travers de la lutte qu'elles se livrent. Deuxièmement, d'un point de vue méthodologique, le concept structuraliste de mode de production ici mobilisé se conçoit comme un « objet abstrait formel » (ou analytique) que l'on « isole » dans la réalité sociale et historique concrète, qui n'y existe donc pas en tant que tel, dans sa pureté théorique. Ce que l'approche structuraliste considère comme *réellement existant*, ce sont les *formations sociales*, conçues comme la *combinaison de plusieurs modes de production*, ainsi que d'autres rapports de pouvoir générant des groupes sociaux ne relevant pas du même fondement que la division en classes de la société (rapports de sexe, de genre, de race, etc.)<sup>14</sup>.

Ces précisions permettent de comprendre deux points essentiels. D'abord, une formation sociale donnée (par exemple, la Belgique contemporaine) contient de toute évidence *plus de deux classes sociales* dont certaines sont liées aux autres modes de production présentes en elle (par exemple les formes de production marchandes simples caractéristiques des cultivateurs, des artisans, des petits commerçants, etc.), tandis que d'autres (classe moyenne/classe intermédiaire/petite-bourgeoisie) sont liées aux déclinaisons, évolutions et besoins du *mode de production dominant* lui-même, qui est bel et bien le mode de production capitaliste. De ce dernier point découle une thèse également importante eu égard à la structuration de classe des formations sociales capitalistes (c'est-à-dire dans lesquelles le mode de production capitaliste est dominant), à savoir que la lutte des deux classes fondamentales, dont les relations constituent la contradiction principale

14 Poulantzas Nicos, *L'État, le pouvoir, le socialisme* [1978], Paris, Editions Amsterdam, 2024, p. 63.

d'une telle formation, a un *effet de polarisation* sur les autres classes sociales. Cela signifie que les déterminations économiques, politiques et idéologiques des classes qui ne sont *pas* au centre des rapports d'exploitation dominants dans une formation sociale donnée ne peuvent pourtant être saisies que par référence aux rapports entre les classes fondamentales de ladite formation. C'est bien entendu le cas de la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise qui nous intéresse au premier chef dans cette étude.

A partir de là, on dira qu'au sein d'une formation sociale capitaliste, une classe sociale se définit par sa *place dans l'ensemble de la division sociale du travail*, qui inclut d'un côté sa place dans le procès de production, c'est-à-dire dans la *sphère économique*, et de l'autre sa place dans les *rapports politiques et idéologiques* qui instaurent, régulent et reproduisent les *rapports de production* capitalistes. Les classes sociales peuvent donc être définies en tant qu'*ensembles d'agents sociaux déterminés par leur place dans le procès de production et au sein des rapports idéologiques et politiques*. Il faut souligner que, d'un point de vue marxiste, l'accent est sur les *places objectives* des classes dans la lutte des classes, et non sur les *agents* qui composent ces classes. Les places en question existent indépendamment de la volonté ou de la conscience des agents<sup>15</sup>. Aussi est-il important de distinguer à ce propos deux problèmes certes liés et ayant chacun son importance, mais qui se situent à des niveaux d'analyse différents : l'*appartenance de classe*, définie en fonction de la place qu'un agent occupe dans la division sociale du travail, d'un côté, et l'*identité* (origine et parcours social) *de classe* d'un individu, qui inclut un ensemble de facteurs biographiques tels que la famille, le patrimoine, l'histoire personnelle, etc. Cela signifie, en l'occurrence, qu'un agent peut, dans un appareil donné, occuper une place de classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise, mais avoir (à juste titre) une identité ou-

15 Il en découle une conséquence qui vaut la peine d'être mentionnée : il faut attribuer moins d'importance à la question, très présente dans les discussions actuelles sur les classes sociales, de savoir si une classe donnée possède ou non une « conscience de classe » (dont les principaux indices seraient l'existence de syndicats et de partis politiques « de classe »). Étrangement, cette question ne se pose que pour ce qui est de la classe ouvrière (parfois des « classes populaires ») dont les intellectuels petits-bourgeois affirment comme une évidence que sa « conscience de classe » se serait étiolée, sans jamais se poser la question de leur propre appartenance et conscience de classe. Or, le caractère objectif des places de classes dans la division sociale du travail implique par nécessité des *pratiques politico-idéologiques spécifiques propres à chaque classe*, que cela s'exprime ou non dans une conjoncture donnée par des formes institutionnelles propres au syndicalisme ou aux partis politiques. Autrement dit, *la lutte des classes a toujours lieu*, et ce *dans tous les domaines de la réalité sociale*, que les intellectuels petits-bourgeois soient ou non capables d'en percevoir les manifestations. C'est là un fait décisif dont lesdits intellectuels devraient prendre acte et réorienter leur regard sur et leur stratégie envers les « classes populaires » en conséquence. Ceci nous semble particulièrement pertinent et urgent pour les travailleurs et militants du secteur de l'éducation permanente. Sur cette question, nous renvoyons les lecteur-ice-s à l'étude d'Andrea Cavazzini et Fabio Bruschi, « De l'expression au mot d'ordre. Pour une critique de la raison militante », *Permanences Critiques*, no. 13, été 2025, ainsi qu'à l'analyse déjà citée de Cécile Piret, « Du sujet politique en éducation permanente. Quelle définition pour quels enjeux ? », *art. cit.*

rière. Dans cette étude, nous nous intéressons principalement au premier aspect de la problématique : les relations entre les places de classes objectivement existantes dans la société et au sein des institutions qui la composent.

## COMMENT DISTINGUER LA CLASSE OUVRIÈRE ET LA CLASSE MOYENNE/INTERMÉDIAIRE/PETITE-BOURGEOISE ?

Ces éléments étant clarifiés, on peut enfin poser la question des critères de distinction concrets entre les diverses classes sociales. Pour ce qui est de l'antagonisme bourgeoisie-classe ouvrière, nous avons déjà opéré cette distinction. La classe capitaliste détient le contrôle économique des moyens de production, signifiant qu'elle a le pouvoir (politiquement et idéologiquement sanctionné) de les affecter à des utilisations données et de disposer des produits obtenus ; à travers l'appât du salaire, elle a le pouvoir de mobiliser la force de travail ouvrière pour en extraire du sur-travail et de la plus-value (c'est-à-dire de l'exploiter) ; elle a également la possession des moyens de production, signifiant la maîtrise et la direction du procès de travail selon ses propres termes.

28

Si l'on s'en tenait uniquement à cette description, on serait tenté de définir la classe ouvrière en tant que classe salariée non-proprétaire. Ce serait toutefois faire fausse route. Il existe en effet en sciences sociales un consensus sur le constat suivant : bien que tout ouvrier-ère soit salarié-e, tout salarié-e n'est pas nécessairement ouvrier-ère. C'est le point où intervient le problème difficile de la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise : une classe qui a en commun avec la classe ouvrière la non-proprété des moyens de production et le travail salarié, mais qui néanmoins constitue un ensemble distinct au sein de la division sociale du travail. Comment, d'après quels critères, opérer cette distinction ?

Dans une perspective marxiste, il y a trois critères principaux à prendre en compte : (1) la distinction entre travail productif et travail improductif ; (2) le rapport à l'autorité ; (3) le rapport au savoir, renvoyant à la division travail manuel/travail intellectuel.

(1) Le premier critère, provenant de Marx lui-même, est essentiel, même s'il pose un ensemble de problèmes redoutables<sup>16</sup>, à tel point que certains

16 L'un de ces problèmes, et pas des moindres, concerne la place du travail reproductif (majoritairement féminin) vis-à-vis de la distinction travail productif/travail improductif. Sur cette question, nous renvoyons vers l'excellente mise au point de Hirtz Natalia, « Une révolution féministe contre le capital. A propos de *L'Arcane de la reproduction* », *Contretemps*, En ligne : <https://www.>

théoriciens de renom se revendiquant pourtant du marxisme l'ont tout simplement abandonné dans leur théorisations<sup>17</sup>. Malgré les embarras qu'il provoque, ce premier critère nous semble difficile à contourner. En raison des limites de cet article, nous nous bornerons à signaler de quoi il s'agit.

Par travail productif, il faut entendre tout travail qui *s'échange contre du capital* et qui *produit de la plus-value en produisant des marchandises*. Ces critères permettent d'exclure un certain nombre d'activités économiques de la catégorie « travail productif », et par conséquent leurs agents de la classe ouvrière.

- Tous les travaux et agents qui ont trait à la *circulation* du capital et à la *réalisation* de la plus-value : les salarié-e-s du commerce, de la publicité, du marketing, de la comptabilité, de la banque, des assurances, etc., ne sont pas considéré-e-s des ouvrier-e-s, dans la mesure où le capital commercial et bancaire ne provient pas d'un procès de création de la valeur, mais d'un *transfert et répartition* de la plus-value créée par le capital productif.
- Tous les travaux et agents produisant des *services*, qui sont des valeurs d'usage, s'échangeant contre du *revenu* (et non du capital) : coiffeur, avocat, médecin, professeur, etc., sont considéré-e-s comme n'appartenant pas à la classe ouvrière.
- Les *fonctionnaires d'État* dont les travaux ne deviennent pas des facteurs du capital en sont également exclu-e-s (impliquant en revanche que les travailleur-euse-s des transports publics, par exemple, sont bel et bien des ouvrier-e-s).
- De même, les *prestataires de services parapubliques*, dont fait partie une part significative du personnel des associations subsidiées, dans la mesure où ils et elles n'interviennent pas dans le transfert de plus-value vers le capital (et accessoirement, que leurs salaires sont payés par l'impôt, entendu comme un échange sur base du revenu), ne sont pas considérés comme faisant partie de la classe ouvrière.

Bien que fournissant des indications importantes, ce premier critère ne suffit pas encore à délimiter classe ouvrière et classe moyenne/intermédiaire/

---

contretemps.eu/revolution-feministe-capital-arcane-reproduction-fortunati/, mise en ligne le 12 janvier 2024, consulté le 12 mai 2025.

17 C'est le cas du célèbre ouvrage du théoricien marxiste des classes, probablement le plus connu et le plus respecté, Wright Erik Olin, *Class Counts. Student Edition*, Cambridge, Cambridge University Press/Maison des Sciences de l'homme, 2000, qui ne retient que les deuxième et troisième critères.

petite-bourgeoise – et il n'est d'ailleurs pas nécessairement le plus révélateur pour ce qui est de l'appartenance de classe du personnel des associations.

(2) Le deuxième critère, celui du rapport à l'autorité, a souvent été traité dans le cadre d'une réflexion sur l'appartenance de classe d'une catégorie spécifique de travailleurs productifs, à savoir les contremaîtres, surveillants et autres « sous-officiers » et dirigeants des chaînes de production industrielles. La place de classe de ces travailleur·euse·s se caractérise par une *contradiction* : ils et elles font partie du « travailleur productif collectif » – leur travail s'échange contre du capital, produit de la plus-value en produisant des marchandises – et appartiendraient donc par là à la classe ouvrière ; cependant, de par leur fonction idéologico-politique consistant à extraire et collecter de la plus-value aux ouvrier·ères subordonné·e·s, ils et elles exercent des pouvoirs qui leur sont délégués par le capital. Dès lors, « ces agents n'appartiennent pas à la classe ouvrière, car leur détermination structurelle de classe et la place qu'ils occupent dans la division sociale du travail sont marquées par la dominance des rapports politiques qu'ils réalisent sur l'aspect travail productif dans la division du travail<sup>18</sup>. »

Toutefois, malgré un statut relativement privilégié, les agents en question sont eux-mêmes exploités et dominés par le capital en tant qu'*exécutants subalternes*, et n'ont en réalité aucune maîtrise sur le procès de production, qui reste entre les mains des managers et de la direction de l'entreprise, lesquels occupent effectivement une place de classe bourgeoise. C'est la raison pour laquelle on considère ces agents intermédiaires comme faisant partie de la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise. Si l'on repense ici à la thèse de la polarisation de classe caractéristique des formations sociales capitalistes, on comprendra aussi que le caractère « mitoyen » de cette classe ne renvoie pas simplement à sa situation *entre* les deux classes fondamentales, mais au fait qu'elle est un *concentré de contradictions de classes*, ce qui veut dire aussi : *un champ où ces contradictions se déploient et s'affrontent*.

(3) Le troisième critère, le rapport au savoir et la place occupée au sein de la division travail manuel/travail intellectuel, est intimement lié au critère du rapport à l'autorité et à la direction du processus de production dans le mode de production capitaliste, mais renvoie néanmoins vers une problématique plus large et plus déterminante pour l'appartenance de classe du personnel associatif. Historiquement, la question du rapport au savoir dans la détermination des places de classes a elle aussi été traitée en référence à une certaine catégorie de travail productif, celui des techniciens et ingénieurs employés dans les chaînes de production industrielles (même

<sup>18</sup> Poulantzas Nicos, *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, op. cit., p. 231.

si, comme nous le verrons, cette question déborde très largement cette catégorie de travailleurs et est décisive pour la détermination de la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise en tant que telle). Comme les contremaîtres et autres « sous-officiers » de la production, techniciens et ingénieurs font partie du « travailleur collectif », mais appartiennent néanmoins à la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise – cette fois non pas parce qu'ils et elles commanderaient aux ouvrier·ère·s subalternes, mais parce qu'*en vertu de leur savoir spécifique, ils et elles participent à la direction du procès de travail.*

Il nous semble important d'expliciter les présupposés de cette affirmation. Tout processus complexe de travail, impliquant une multitude de producteurs, nécessite une organisation, et implique par conséquent des fonctions de coordination, de direction et de surveillance. Comment cette organisation sera gérée concrètement dépend toutefois des rapports de production dominants dans un contexte social donné. Dans une utopie socialiste où les moyens de production seraient non seulement socialisés, mais où existerait un véritable contrôle ouvrier sur la production, on pourrait imaginer une gestion de cette organisation dans laquelle les producteur·ice·s décideraient démocratiquement de la répartition plus égalitaire des fonctions énumérées, ainsi que de cadres d'exercice de l'autorité moins despotiques. Si, dans le régime social actuel, les fonctions en question se concentrent uniquement entre les mains du capital (et de ses agents-délégués), la raison réside dans la séparation radicale des travailleurs de leurs moyens de production, tant au niveau de la propriété économique que de la possession, ou maîtrise du procès de travail. Or, c'est dans un tel cadre, et seulement dans un tel cadre, qui *oppose* la fonction de direction aux forces productives dirigées, que *les savoirs nécessaires à l'exercice de ces fonctions sont eux aussi séparés des producteur·ice·s direct·e·s*, et concentrés entre les mains du capital et de ses agents. C'est cette séparation et concentration des savoirs organisationnels entre les mains des agents du capital qui est l'origine de la *division entre travail manuel et travail intellectuel*, qui n'est dès lors rien d'autre que « *l'expression concentrée de la relation des rapports politiques et idéologiques (...) dans leur articulation aux rapports de production (...)*<sup>19</sup>. »

Ainsi, dans le cas des technicien·e·s et ingénieurs, la contradiction dans leur position de classe consiste en ce qu'ils et elles font partie du « travailleur productif collectif », mais que, du fait qu'ils et elles se trouvent du côté du

<sup>19</sup> *Ibid.*, pp. 236-237.

travail intellectuel, leur travail se scinde en une « contradiction antagonique » du travail manuel<sup>20</sup>. Comme le résume Poulantzas,

ces techniciens et ingénieurs ont tendance à faire partie du travail productif capitaliste, car ils valorisent directement le capital dans la production de la plus-value. S'ils n'appartiennent pas, dans leur ensemble, à la classe ouvrière, c'est que, dans leur place à l'intérieur de la division sociale du travail, ils réalisent les rapports politiques et idéologiques de subordination de la classe ouvrière au capital (division travail intellectuel/travail manuel), et que cet aspect de leur détermination de classe est l'aspect dominant<sup>21</sup>.

Comme dans le cas du personnel de direction subalterne de la production, il ne faut pas perdre de vue que ces agents sont eux aussi exploités et dominés par le capital, c'est-à-dire qu'ils et elles ne maîtrisent pas le procès de travail (ou ne le font que très partiellement), et qu'ils et elles sont également soumis-es au secret et au monopole du savoir détenus par le management et la direction. Ainsi, ils et elles se trouvent dans la place intermédiaire et contradictoire propre à la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise.

À partir de là, il est possible de tirer quelques conclusions de portée plus générale. Nous venons de le voir, c'est dans la mesure où techniciens et ingénieurs participent d'un monopole de savoirs scientifiques, organisationnels et de direction du procès de production qu'ils et elles se séparent de la classe ouvrière. Mais ce qui est vrai des techniciens et ingénieurs doit être vrai également de toute catégorie sociale dont la place est (relativement) privilégiée en raison de la détention (présumée) d'un certain savoir dont les catégories populaires (en premier lieu la classe ouvrière) sont exclues<sup>22</sup>. Il faut penser ici non seulement aux savoirs strictement technologiques employés dans la production de marchandises, mais à l'ensemble de pratiques matérielles, de rituels, de savoir-faire, de procédés symboliques, du travail même de l'écriture, du « bien parler » et du « bien écrire », voire de la culture générale. Tous ces savoirs tombent du côté du travail intellectuel dans la mesure précise où les « classes populaires », en particulier les travailleur-euse-s direct-e-s, en sont exclu-e-s.

Or, le *point commun* des catégories socio-professionnelles par ailleurs tout à fait hétérogènes évoquées lors de la discussion du premier critère de distinction entre classe ouvrière et classe moyenne/intermédiaire/pe-

20 *Ibid.*, p. 236.

21 *Ibid.*, p. 245.

22 La référence à l'ouvrage classique de Bourdieu Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979, s'impose ici.

tite-bourgeoise – employés de la comptabilité et des banques, publicitaires, agents de marketing, des assurances, du secteur commercial en général, la majorité des fonctionnaires d'État, les agents des divers services, qu'elles soient privées, étatiques ou paraétatiques, en ce compris le personnel des ASBL, etc. – c'est précisément le caractère « intellectuel » (au sens où nous venons de le définir) de leurs travaux. En somme, la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise se définit de manière essentielle comme se situant dans la division ici en question, *et ce par rapport à la classe ouvrière*, du côté du travail intellectuel. En même temps, *par rapport à la bourgeoisie*, cette classe occupe, *au sein même de la division travail manuel/travail intellectuel*, une place dominée-subordonnée<sup>23</sup>.

Si l'on se concentre maintenant sur les ASBL, quels que soient leurs domaines d'intervention, leur taille, leur rapport à la subsidiarité, leurs visées transformatrices ou plutôt gestionnaires, etc., on constatera aisément que la vaste majorité de leurs actions soit implique un travail qui se situe résolument dans le camp du travail intellectuel, soit est encadré dans un univers de procédures bureaucratiques encadrant ledit travail : les travaux d'assistance et de soutien social, l'organisation d'activités culturelles et socioculturelles, éducatives et sportives, les actions de sensibilisation sur les enjeux de société, les activités promouvant la cohésion sociale, la défense des droits et la promotion de valeurs démocratiques, les projets en inclusion sociale et en insertion socioprofessionnelle, les actions d'éducation permanente, etc., toutes ces initiatives et fonctions si bigarrées sont unies par le fait qu'elles mobilisent et mettent en œuvre des savoirs dont les publics auxquels elles s'adressent prioritairement – quoique pas exclusivement – sont, précisément, exclus. En même temps, il est également clair que, sauf certains cas précis, les savoirs mobilisés et les pouvoirs de classes qu'ils actualisent ne sont pas, en tout cas pas de manière immédiate, de l'ordre de la domination bourgeoise sur la classe ouvrière, au sens où il donnerait aux agents petits-bourgeois le pouvoir de commander à leurs usagers ou bénéficiaires. En ce sens, il s'agit essentiellement de « savoirs intellectuels intermédiaires », à l'image du caractère intermédiaire des agents et organisations qui les mobilisent.

Cette constatation est importante dans la mesure où elle charrie des conséquences d'ordre stratégique. En effet, si pour la recherche en sciences sociales, la nécessité de distinguer entre classe ouvrière et classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise se pose comme une évidence – malgré les controverses théoriques concernant les critères de distinction –, il n'en est

23 Poulantzias Nicos, *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, op. cit., p. 275.

pas forcément de même au sein du secteur associatif, où l'on entend souvent dire qu'opérer ce genre de discrimination équivaldrait à introduire des clivages contre-productifs au sein des « classes populaires », dont « nous » ferions toutes et tous partie – tant les travailleur-euse-s que les publics des associations –, puisque nous serions toutes et tous des salarié-e-s exploité-e-s par le capital. Cette position contient un grain de vérité, mais elle n'est pas tenable à la lumière des analyses qui précèdent. La classe ouvrière et bel et bien distincte de la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise, et la plupart du personnel des associations, de par les fonctions sociales du secteur, occupe des places de classe moyenne/intermédiaire/petites-bourgeoises au sein de ces organisations (ce qui ne préjuge en rien de l'identité et du parcours de classes des agents qui occupent ces postes, même si l'on peut raisonnablement supposer l'existence d'une corrélation positive entre les deux).

Il faut souligner que ceci ne va pas à l'encontre de la possibilité et de la désirabilité d'une alliance des « classes populaires », c'est-à-dire entre certaines couches et fractions de la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise (notamment d'une partie des employés, des techniciens, et des cadres moyens) et la classe ouvrière. Cela impose simplement de considérer le point suivant : quiconque vise à réaliser une telle alliance doit commencer par prendre en compte le caractère nécessairement différent des positions et des intérêts des classes en présence, et procéder au travail des alliances en connaissance de cause. Or, cette exigence se pose de manière spécifique et plus aiguë pour les associations – surtout celles subsidiées – en tant que leur fonction consiste précisément à opérer la jonction entre des « publics issus de milieux populaires » d'une part et l'État et ses politiques, de l'autre. Par ce biais en effet, elles jouent un rôle tout à fait spécifique dans la reproduction des rapports de classe caractérisant les sociétés de marché contemporaines.

## **LES ASSOCIATIONS COMME APPAREILS IDÉOLOGIQUES D'ÉTAT**

Afin d'envisager comment les distinctions proposées dans la section précédente permettent d'appréhender les ASBL du point de vue de leur insertion dans la structure de classes de la société contemporaine, et comment elles interviennent dans la reproduction de cette structure, il convient d'abord de proposer un modèle général qui explique la manière dont les diverses classes sociales exercent leurs pouvoirs respectifs, dans l'optique

de réaliser leurs intérêts, et comment se condense le résultat de ces luttes dans l'espace social.

Nous l'avons vu : le mode de production capitaliste est caractérisé par la domination de la bourgeoisie sur les autres classes sociales, et en particulier par son exploitation de la classe ouvrière. Or, là où se trouve la domination, se trouvent aussi la lutte et la résistance à cette domination. Les formations sociales capitalistes sont structurées par la lutte des classes. Afin que la suprématie de la bourgeoisie soit assurée et perpétuée, il a été nécessaire pour cette classe de développer un réseau d'institutions sociales, que le marxisme structuraliste nomme « appareils », capables d'assurer un certain nombre de fonctions – répression, organisation du consentement, mise en place de compromis matériels avec les classes dominées, organisation-représentation des fractions de la classe dominante et désorganisation-atomisation des classes dominées – nécessaires à la reproduction de l'ordre social capitaliste. La lutte menée par la classe ouvrière et par les autres classes des formations sociales capitalistes s'est concentrée par nécessité sur et au sein de ces appareils. D'après la définition célèbre de Nicos Poulantzas, ce que l'on appelle « État » n'est rien d'autre que la *condensation des rapports de forces entre les classes sociales en lutte*, notamment *sous la forme d'un réseau d'appareils d'État relativement autonome vis-à-vis des classes sociales*, mais par le biais desquels la bourgeoisie exerce néanmoins son pouvoir et assure l'unité et la cohésion de la formation sociale capitaliste, et qui sont en même temps autant de lieux de lutte et de contestation pour les classes dominées<sup>24</sup>.

Poulantzas distingue plusieurs types d'appareils d'État. L'appareil économique, d'abord, c'est-à-dire les entreprises en tant que les lieux mêmes d'extraction de la plus-value et de l'exercice des pouvoirs de classe bourgeois et les usines en tant que « centre[s] d'appropriation de la nature [qui] matérialise[nt] et incarne[nt] les rapports économiques dans leur articulation aux rapports politico-idéologiques. »<sup>25</sup> L'appareil de répression-normalisation, ensuite : la police, les prisons, la magistrature, l'administration, etc. Les appareils idéologiques, enfin, incluant les écoles, les églises/congrégations, la culture au sens large (la presse, l'édition, le cinéma, le théâtre, le sport, etc.), les grands syndicats intégrés à l'appareil étatique, les partis politiques bourgeois, la famille, etc.

A cette liste des appareils idéologiques, nous serions tentés d'ajouter d'autres types d'organismes issus de la société civile, en particulier certains segments du secteur associatif, et très certainement sa frange subsidiée (en

24 Poulantzas Nicos, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, op. cit., p. 22.

25 Poulantzas Nicos, *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, op. cit., p. 22.

particulier les opérateurs socioculturels et d'éducation permanente)<sup>26</sup>. On pourrait aussi suggérer de créer une catégorie supplémentaire, qui serait celle des appareils spécifiquement reproductifs ou biopolitiques<sup>27</sup>, responsables notamment de la reproduction vitale de la force de travail : les hôpitaux, les maisons médicales, les maisons de repos, les crèches, les centres de jour et de nuit, etc. – autant de structures fonctionnant souvent sous statut juridique associatif<sup>28</sup>. On remarquera enfin qu'autant dans la définition que dans ce listing des appareils *d'État*, on retrouve pourtant des structures de *droit privé*. La raison en est double : d'abord, Poulantzas considère la distinction public-privé comme relevant de la compétence même de l'État ; ensuite, plus profondément, dans la mesure où un organisme quelconque remplit une fonction sociale ayant une pertinence de classe, il entre par là-même dans le *champ stratégique* de l'État, et ce quel que soit son statut juridique.

Ces préalables étant posés, nous devons maintenant investiguer d'un peu plus près le rôle des appareils idéologiques dans la reproduction des places définissant les classes sociales, dans la mesure où une part très significative du secteur associatif peut être créditée d'assumer des fonctions d'ordre idéologique, en particulier pour ce qui concerne la reproduction de la division entre travail manuel et travail intellectuel.

Dans les pas du philosophe marxiste Louis Althusser, Poulantzas conçoit l'idéologie sous les espèces d'un *rapport* – un rapport *imaginaire* que les agents sociaux maintiennent à leurs conditions *réelles* d'existence. Dans les formations sociales capitalistes, la fonction de l'idéologie consiste à occulter les contradictions réelles qui structurent ces formations – notamment le caractère déterminant de l'exploitation et les divisions de classes qui en résultent – en formant et diffusant des discours imaginaires relativement cohérents permettant aux agents sociaux d'accepter leur place et d'exercer les rôles afférents de sorte à assurer le bon fonctionnement et la perpétuation de la structure d'ensemble. Bien que des appareils spécifiques lui soient

26 La proposition selon laquelle les associations, en particulier socioculturelles et d'éducation permanente, seraient des appareils idéologiques d'État a été formulée et explorée pour la première fois par Nicolas Marion dans un article intitulé « État et associations. De l'autonomie à l'encastrement idéologique », *Permanences Critiques*, no. 3, décembre 2021, pp. 11-35.

27 « Biopolitique » est utilisé ici au sens large de gestion de la vie (ce qui inclut la gestion de la mort). Comme nous avons essayé de le montrer ailleurs, certains appareils participent plutôt à ce qu'il conviendrait d'appeler *nécropolitique*. Voir Tverdota Gabor, « L'État social actif et ses pauvres. Réflexion sur la dimension culturelle des politiques d'activation », *Publications de l'ARC asbl*, 1<sup>er</sup> octobre 2017 [en ligne]. URL : <https://www.arc-culture.be/wp-content/uploads/2021/05/Arc-2017-Etude-Etat-Social-Actif.pdf> et Marion Nicolas et Tverdota Gabor, « Hobo Sacer ou l'hypothèse de l'oppression nécropolitique des sans-abris », *Symposium: Canadian Journal for Continental Philosophy*, Vol. 23, N. 1, printemps 2019.

28 Sur cette question, voir dans ce dossier, Hirtz Natalia, « Penser l'associatif au prisme du travail de reproduction », *Permanences Critiques*, no. 12, été 2025.

dédiés, l'idéologie intervient à tous les niveaux de la vie sociale, notamment au cœur-même des rapports de production et dans la division sociale du travail (manuel/intellectuel). L'idéologie n'est en effet pas réductible à un système d'idées et de représentations : elle englobe également une série de pratiques matérielles qui vont des goûts et des mœurs aux coutumes et aux modes de vie, et fonctionne ainsi comme le « ciment » de l'ensemble des pratiques d'une formation sociale donnée, y compris les pratiques politiques et économiques<sup>29</sup>.

Du point de vue de notre problématique, nous retiendrons deux fonctions essentielles attribuables aux appareils idéologiques d'État : (1) la première concerne la distribution des individus-agents dans les diverses classes assurant le fonctionnement des divers appareils productifs et reproductifs ; (2) la seconde concerne l'instauration de la division travail manuel/travail intellectuel.

(1) Une différence essentielle entre la structure de classe des sociétés capitalistes et celle des formations sociales précapitalistes, notamment féodales, est le caractère essentiellement ouvert des classes dans les premières. Cette « ouverture » des classes en régime capitaliste est elle aussi un dérivé de la séparation des travailleurs des moyens de production. En effet, cette séparation signifie la rupture des liens personnels, communautaires, statutaires, territoriaux, etc., qui constituaient les individus dans les sociétés médiévales, et qui les inscrivaient de manière organique dans des ensembles fermés plus englobants s'imbriquant les uns dans les autres (ordres, castes, états, corporations, etc.). L'élimination de ces « entraves » rend possible la circulation « libre » de ces individus sur la surface entière de la machinerie sociale et implique un rôle tout à fait nouveau pour l'État, à savoir le dressage, la qualification et la ventilation-répartition des individus-agents parmi des places de classes auxquelles ils et elles ne sont lié-e-s ni par naissance ni par « nature ». Si l'exercice de ce rôle échoit à l'ensemble des appareils (par exemple l'armée, la prison, la police et l'administration), elle est prise en charge de manière spécifique par les appareils idéologiques d'État<sup>30</sup>.

(2) Un des vecteurs essentiels de ce travail de dressage-qualification-ventilation-répartition des agents est précisément la division entre travail manuel et travail intellectuel, départageant, comme nous l'avons vu dans la section précédente, la classe ouvrière de la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise, d'un côté, cette dernière et la bourgeoisie, de l'autre, mais introduisant également une stratification à l'intérieur même

29 Poulantzas Nicos, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, op. cit., p. 67.

30 *Ibid.*, pp. 121-122.

de chaque classe. Dans la même section, nous avons également établi que la division en question avait partie liée avec la séparation – au double sens de la non-propriété et de la non-possession – des travailleurs des moyens de travail, permettant au capital de monopoliser les savoirs de conception, d'organisation et de direction entre les mains de ses agents (eux-mêmes formant une cascade hiérarchique), dont le travail intellectuel est dès lors inséparablement un travail de soumission des producteurs directs, réduits à un rôle d'exécutants.

Or, de façon tout à fait remarquable, Poulantzas considère que *l'État en tant que tel* – notamment dans sa séparation institutionnelle vis-à-vis de la sphère économique – *n'est rien d'autre que la matérialisation spécifique de cette division entre travail manuel et travail intellectuel relevée dans le domaine de la production* : « il est le corollaire et le produit de cette division, tout en détenant un rôle propre dans sa constitution et sa reproduction<sup>31</sup>. » Que *l'État incarne et par là-même instaure la séparation du travail intellectuel du travail manuel* se traduit concrètement par la *spécialisation* de ses divers appareils, fondée sur la *monopolisation des savoirs réputés nécessaires à l'exercice des fonctions de conception, direction, organisation, coordination, surveillance, discipline, etc., et incarnées dès lors dans ces divers appareils* (l'armée, la justice, la police, l'école, etc.). Ces derniers fonctionnent en effet par la sélection, la formalisation, la codification, la centralisation et le contrôle d'un certain langage, d'un certain savoir, de certains codes, de certaines procédures de traitement des problèmes (« bureaucratiques »), des arcanes desquels les masses populaires, maintenus du côté du travail manuel, sont exclus<sup>32</sup>. Le prestige des scientifiques, des experts, et en général des travaux intellectuels au sens large, provient de ce travail de monopolisation et hiérarchisation des savoirs accompli par l'État, lequel, dans le même mouvement, s'assure de la loyauté des agents qui en sont les porteurs en les plaçant dans des positions de classe (relativement) privilégiées (avant tout par rapport à la classe ouvrière).

Un aspect fascinant de la théorie de l'État de Poulantzas est l'idée que l'instauration de la division entre travail manuel et travail intellectuel dans l'entièreté du corps social passe d'une manière essentielle par la *reproduction induite de cette division au sein-même de l'État*, c'est-à-dire en *inscrivant cette division dans sa propre charpente matérielle*.

Des rapports hiérarchiques, centralisés et disciplinaires aux rapports des paliers et nœuds de décision/exécution, des échelons de délégation de l'autorité aux formes

31 *Ibid.*, p. 89.

32 *Ibid.*, p. 104.

de répartition-occultation du savoir selon ces échelons (secret bureaucratique) et aux formes de qualification et de recrutement des agents de l'État (qualification scolaire et recrutement par concours), l'ossature de l'État capitaliste incarne, dans ses moindres détails, la reproduction induite et intériorisée, au sein même du travail intellectuel, de la division capitaliste entre le travail intellectuel et le travail manuel<sup>33</sup>.

Là réside, nous semble-t-il l'explication d'un fait frappant et qui est de la plus haute importance, à savoir que les appareils d'État (publics ou privés) sont eux-mêmes intérieurement divisés, d'une part en fonction des barrières de classe, d'autre part en fonction de la stratification intérieure de chaque classe. Pour le dire plus simplement : *chaque appareil* (quelle que soit sa forme, son statut ou sa structure interne : institution, organisation, entreprise, association, etc.) *est divisé en places de bourgeois, de petit-bourgeois, et d'ouvrier*, et chacune de ces places peut être fractionnée intérieurement en échelons supérieurs et subalternes.

Ce que Poulantzas appelle *reproduction induite* joue un rôle tout particulier dans le cas de la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise. Elle est notamment essentielle à prendre en compte pour comprendre la manière – parfaitement indirecte et non-intentionnelle – dont la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise *spécifiquement*, c'est-à-dire *précisément en tant qu'intermédiaire*, participe de la domination de classe de la bourgeoisie sur la classe ouvrière.

La place de la nouvelle petite-bourgeoisie est, pour l'essentiel, caractérisée par cette reproduction induite, ses agents exerçant sur eux-mêmes, c'est-à-dire *les uns sur les autres*, des rapports politiques à l'image (défigurée) des rapports de domination prépondérants dans une formation sociale. La nouvelle petite-bourgeoisie fait, de ce point de vue, partie d'une classe « intermédiaire », non pas parce qu'elle est directement l'intermédiaire effectif (un « chaînon » ou un « relais ») du rapport de domination de la bourgeoisie sur la classe ouvrière, mais bien plus parce qu'elle constitue un creuset d'essai, et un exemple imagé du fonctionnement intériorisé (donc spécifique) de ces rapports en son propre sein : sa place ne légitime pas tellement la domination ou la subordination, elle légitime le *rapport* domination/subordination capitaliste en [en] réalisant le concentré défiguré<sup>34</sup>.

Ces éléments sont particulièrement pertinents pour la question de la place du secteur associatif dans la structuration de classe de la société. S'il est vrai, comme nous l'avons suggéré plus haut, que les travaux et actions du secteur associatif mobilisent des savoirs intellectuels de type « intermédiaire » – et que les associations sont en ce sens des appareils par excellence

33 *Ibid.*, p. 102.

34 *Ibid.*, p. 279, souligné dans le texte.

petit-bourgeois – ne permettant et n’impliquant pas une domination directe des agents issus de la classe ouvrière, il n’en demeure pas moins que c’est bien à partir d’une structure interne déterminée par cette reproduction induite des rapports de domination que les associations s’adressent à et encadrent leurs publics, notamment ceux « issus des milieux populaires ».

Cette structure interne, on le sait, est marqué du sceau d’un fonctionnement fondamentalement bureaucratique-autoritaire qui passe au sein du secteur pour la chose la plus naturelle au monde. Le très haut degré de bureaucratisation que connaît surtout la frange subsidiée de ce secteur se manifeste notamment à travers une multiplicité d’échelons hiérarchiques entre les travailleurs de terrain et les cabinets ministériels – coordination, direction, comité d’administration, fédérations patronales, conseils supérieurs, bureaux politiques, etc. Cette bureaucratisation a un effet de formatage sur la conscience et les pratiques des travailleurs et participe d’une forme d’inculcation idéologique et de répression politique sur les classes dominées. C’est à travers elle que l’État exige et impose que l’on parle sa langue, que l’on voie le monde, la société à travers ses catégories, transcendant ainsi le sens même des résultats du travail associatif avec les publics<sup>35</sup>. Ce genre de contrainte ne peut manquer de renforcer les divisions de classe déjà présentes entre le personnel associatif et les publics par la dévalorisation des savoirs populaires, auxquelles on surimpose des modèles et des cadres de pensée, d’expression et d’action externes et abstraits, dont la supériorité est sous-entendue à tout moment.

## HÉGÉMONIE ET SOCIÉTÉ CIVILE : LE TRAVAIL D’UNIFICATION ET DE COHÉSION SOCIALE

En définissant plus haut l’État avec Poulantzas en tant que condensation d’un rapport de forces entre classes sociales en lutte, se cristallisant notamment sous la forme d’appareils d’État, eux-mêmes traversés par la lutte des classes, nous écrivions que ces appareils avaient pour fonction essentielle l’instauration de la suprématie de la classe capitaliste sur l’ensemble de la formation sociale, mais aussi celle d’*assurer l’unité et la cohésion de celle-ci*. Nous aimerions maintenant développer davantage ce deuxième aspect de la définition de Poulantzas, le travail d’unification et de cohésion sociale nécessaire au bon fonctionnement du système capitaliste. Cette problématique est en vérité une manière de reprendre la question gramscienne de *l’hégémonie, l’obtention et l’organisation matérielle du consentement à la*

35 Sur cette question, nous renvoyons vers l’étude précitée de Marion Nicolas, « État et associations. De l’autonomie à l’encastrement idéologique », art. cit.

*domination* : que signifie donc que l'État, sous domination bourgeoise, doit assurer l'unité et la cohésion de la formation sociale, quel rôle le secteur associatif joue dans la réalisation de cette aspiration, et qu'est-ce que cela a à voir avec la structure de classe de la société?

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de revenir ici sur le problème de la *société civile* et des *corps intermédiaires*, concepts qui sont au cœur des diverses théorisations de l'hégémonie, et qui dénotent l'ensemble plus large dont le secteur associatif fait lui-même partie. Il s'agit de concepts fort débattus, qui ont une longue histoire, et dont le sens est très loin de faire consensus. Si l'on se tourne d'abord vers le concept de société civile, la tendance dominante aujourd'hui – que l'on peut qualifier de libérale – consiste à le définir par une double opposition : à l'État, d'un côté, au marché de l'autre. C'est le cas par exemple de la définition qu'en donne le *Vocabulaire du Crisp* : « Expression désignant l'auto-organisation des citoyens indépendamment de l'État, des partis politiques et du monde économique<sup>36</sup>. » On notera cependant que les auteurs de l'entrée du *Vocabulaire* poursuivent en écrivant ceci : « À l'époque moderne, la société civile est opposée à l'État qui est alors en cours d'édification, et non plus à la sphère économique privée : elle désigne au contraire la sphère économique et la sphère de la citoyenneté, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques qui devraient échapper à l'emprise de l'État. » Si l'on se réfère maintenant à une autre définition influente de la société civile, celle contenue dans le *Livre blanc* sur la gouvernance de l'Union européenne, on pourra lire ceci :

La société civile regroupe notamment les organisations syndicales et patronales (les « partenaires sociaux »), les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des églises et communautés religieuses<sup>37</sup>.

Ces éléments de définition libérale autorisent deux conclusions provisoires : s'il existe un consensus sur la distinction entre société civile et État, la situation est plus floue quant à la relation entre la société civile d'un côté, les marchés et acteurs économiques, de l'autre.

Si l'on se tourne maintenant vers le concept de corps intermédiaires, également fort à la mode et sémantiquement très proche du concept de société civile, on trouve une situation assez similaire. Ainsi que l'écrit Guillaume Lohest dans son étude sur cette notion, « le parallélisme entre le concept de "société civile" et celui de "corps intermédiaire" (au sens large)

36 Vocabulaire du Crisp, en ligne : <https://www.vocabulairepolitique.be/societe-civile/>

37 Gouvernance de l'Union européenne, *Un Livre Blanc*, 2001, p. 18.

est frappant. On retrouve le même ensemble constitué de tous les groupes et associations œuvrant en-dehors du marché et de l'État. »<sup>38</sup> Lohest a raison de noter que cette notion possède certains avantages sur celle de société civile, notamment qu'elle désigne d'emblée la *fonction* des « corps » dont la société civile est constituée et permet de les traiter comme des entités discrètes exhibant une certaine hétérogénéité, ce que le singulier universel de « la » société civile tend à occulter. Quelle est cette fonction et de quels corps s'agit-il plus exactement ? Lohest y répond en citant cette définition utile recueillie sur *Wikipedia* :

Les corps intermédiaires (...) sont des groupes sociaux et humains, situés entre l'individu et l'État, indépendants et autonomes, constitués naturellement ou par accord délibéré en vue d'atteindre un objectif commun aux personnes qui les composent (partis politiques, entreprises et syndicats, divisions administratives du territoire, chambres de commerce et d'industrie, associations, voire groupes de pression, etc.)<sup>39</sup>

Ainsi que leur nom l'indique, les corps intermédiaires assurent une *fonction d'intermédiation entre les individus et l'État* – qu'est-ce que cela signifie exactement, nous y viendrons sous peu. Pour le moment, remarquons simplement qu'aborder la question sous l'angle de la fonction d'intermédiation *oblige* de donner une acception très large à la notion. Comme le relève Lohest, il faut considérer comme faisant partie de ces corps des instances aussi diverses que les syndicats, les mutuelles, les partis politiques, les associations, les parlements, les ONG, les entreprises, les chambres et tribunaux de commerce, les conseils consultatifs, les groupes de pression et lobbies, la famille, les Églises, les fondations, clubs ou cercles, les médias, et ainsi de suite. À y regarder de plus près, la définition initiale d'aspect si commode caractérisant la société civile comme essentiellement distincte de l'État et du marché apparaît ainsi arbitraire, ou à tout le moins problématique. Nous y reviendrons, mais notons également que pratiquement tous les éléments de cette liste seraient définies dans le langage marxiste-structuraliste de la section précédente comme des appareils d'État, notamment économiques et idéologiques, et que le seul type d'appareil qui n'y est pas du tout représenté est l'appareil répressif (armée, police, prisons, magistrature), par excellence public-étatique.

38 Lohest Guillaume, « Les "corps intermédiaires", un concept vital ! Les "corps intermédiaires" hier et aujourd'hui, essais de définition et réflexions actuelles sur leurs fonctions en démocratie », *Les Equipes Populaires – Étude 2017*, en ligne : <https://www.equipespopulaires.be/wp-content/uploads/2017/12/pr48.pdf>, consulté le 20/05/2025.

39 *Wikipedia*, page consultée le 6 septembre 2017, cité dans Lohest Guillaume, « Les "corps intermédiaires", un concept vital ! », *art. cit.*, p. 7.

L'impression d'arbitraire dont nous faisons état dans le paragraphe précédent se renforce considérablement dès que l'on jette un regard plus historique sur le concept de société civile. Bien qu'on ne puisse pas entrer ici dans les détails, il faut rappeler que l'origine de cette notion se trouve *précisément* dans la prise de conscience, amorcée au cours du 18<sup>e</sup> siècle, de l'émergence d'un univers distinct de relations humaines, *la sphère des rapports marchands en tant que sphère autonome de production, d'échange et de circulation ayant des logiques propres et irréductibles à celles de l'État* (« société politique »)<sup>40</sup>. De ce point de vue, l'opposition de la société civile au marché et aux acteurs économiques apparaît comme entièrement factice. D'un autre côté, historiquement plus proche de nous, le politicien et théoricien communiste de la politique Antonio Gramsci a introduit l'idée influente selon laquelle la société civile, loin de l'image libérale d'un havre de liberté, d'un espace d'autonomie, d'association volontaire, de pluralité et de diversité se situant essentiellement en dehors de l'État (mais potentiellement colonisé par celui-ci), est au contraire le milieu même au travers duquel s'exerce l'hégémonie des classes sociales détenant le pouvoir d'État<sup>41</sup>.

Ces éléments de dissonance avec les définitions libérales contemporaines autorisent à tout le moins une théorisation alternative de la société civile et des corps intermédiaires. Pour ce qui concerne le rapport à l'État, la distinction entre les deux devrait être fortement relativisée. Certes, l'appareil coercitif se situe résolument du côté de l'État (bien que la délégation de l'exercice de la violence légitime à des acteurs privés soit une tendance bien réelle), et un nombre important d'appareils idéologiques (en premier lieu l'école) font bien partie de la charpente institutionnelle de l'État, un ensemble très large d'appareils idéologiques et reproductifs se trouvent effectivement dans le camp de la société civile (sont donc le plus souvent des organisations de droit privé). Ainsi donc, l'hégémonie est exercée aussi bien par les appareils d'État au sens strict (hégémonie politique, comprenant la coercition) que par les appareils de nature privée (hégémonie sociale sans coercition), mais *il s'agit bien de la même hégémonie*, à savoir de la classe bourgeoise, qui s'exerce ainsi de manière différentielle d'une part

40 Meiksins Wood Ellen, « The Uses and Abuses of "Civil Society" », *Socialist Register*, Vol. 26, 1990, p. 61. Voir aussi Cavazzini Andrea, « La classe contre le peuple. Marxisme et populisme selon l'opéraïsme italien », *TUMULTES*, numéro 40, 2013, p. 271-272 : « Dans le discours de l'économie, on assiste à l'émergence de la "société civile" en tant que "ce quelque chose que l'on ne peut pas penser comme étant simplement le produit et le résultat de l'État" ; une "naturalité spécifique à l'existence en commun des hommes" que les économistes font émerger "comme champ d'objets, comme domaine possible d'analyse, comme domaine de savoir et d'intervention". »

41 Meiksins Wood Ellen, « The Uses and Abuses of "Civil Society" », *art. cit.*, p. 62-63.

au travers de la société civile, d'autre part au travers des appareils d'État au sens restreint<sup>42</sup>.

Pour ce qui concerne le rapport au marché, il ressort des sections précédentes de cette étude qu'en tant qu'institution centrale de la formation sociale capitaliste, le marché fonctionne selon un *régime coercitif indirect* spécifique au mode de production capitaliste, découlant de la position de dépendance et d'impuissance des travailleurs dépourvus de contrôle économique sur les moyens et de maîtrise sur le procès de travail. Dans la mesure où le marché est l'élément fondamental de la société civile (dans sa séparation relative d'avec l'État), les relations d'exploitation et de domination sont par conséquent *constitutives* de la société civile. On peut même dire que les oppressions étatiques tant craintes par les promoteurs de la conception libérale de la société civile plongent en réalité leurs racines dans les rapports d'exploitation qui caractérisent celle-ci via son institution centrale, le marché<sup>43</sup>. Comme le résume l'historienne Ellen Meiksins Wood :

La « société civile » constitue non seulement une relation entièrement nouvelle entre le « public » et le « privé », mais plus précisément un espace « privé » entièrement nouveau, doté d'une présence « publique » distinctive et de ses propres oppressions, d'une structure unique de pouvoir et de domination, et d'une logique systémique impitoyable. Elle représente un réseau particulier de relations sociales qui ne s'oppose pas simplement aux fonctions coercitives, policières et administratives de l'État, mais représente la relocalisation de ces fonctions, une nouvelle division du travail entre la sphère « publique » de l'État et la sphère « privée » de la propriété capitaliste et des impératifs du marché, dans laquelle l'appropriation, l'exploitation et la domination sont détachées de l'autorité publique et de la responsabilité sociale<sup>44</sup>.

Ce recadrage de la notion de société civile ne dit encore rien sur la question cruciale de la fonction médiatrice que les corps intermédiaires sont censés assurer entre les individus et l'État. En consultant les diverses tentatives de rendre compte de cette question, on constate un fait frappant : la plupart de ces compte-rendu traitent les concepts d'individus et d'État comme allant de soi, au point de ne pas nécessiter de définition. Or, il y a peu de concepts plus difficiles que ces deux-là. Si nous avons déjà donné quelques indications quant à la signification de l'État, il nous reste à en faire de même avec la notion d'individu.

42 Carnoy Martin, *The State and Political Theory*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1984, p. 73.

43 Meiksins Wood Ellen, « The Uses and Abuses of "Civil Society" », *art. cit.*, p. 74.

44 *Ibid.*, p. 73, notre traduction.

Les lecteur-ice-s qui ont suivi notre raisonnement jusqu'à ce point ne seront pas surpris-e-s de nous entendre dire que la notion d'individu telle que nous la comprendrons ici est à dériver de l'«accumulation primitive continue», c'est-à-dire de la dépossession des travailleurs directs de leurs moyens de travail, tant au niveau de la propriété que de la maîtrise de ces moyens, dépossession nécessaire à la reproduction de la contradiction fondamentale qui caractérise le mode de production capitaliste. Ce que Marx appelait l'émergence du travailleur « libre » ou « nu », arraché à son ancrage dans les liens communautaires, personnels, statutaires, territoriaux, etc., et sa réinsertion dans les places de classes requises au fonctionnement de la machinerie productive et reproductive de la société industrielle, constitue la condition de possibilité de la genèse de l'individu moderne. La structure caractéristique des rapports de production et du procès de travail capitaliste entraîne l'atomisation des travailleurs et leur assignation à des tâches partielles qui ne sont que les fragments d'une totalité fonctionnelle dont la rationalité est déterminée extérieurement par des agents dédiés au travail intellectuel (conception, direction, coordination, surveillance, etc.), qui échappe donc à l'emprise des travailleurs directs. Cela implique la mise en place d'un *nouveau type de matrice spatiale et temporelle* dans la production au sein duquel l'individu-travailleur acquerra sa substance et sa fonction :

[u]n espace quadrillé, segmentarisé et cellulaire où chaque parcelle (individu) a sa place, où chaque emplacement correspond à une parcelle (individu) mais qui, en même temps, doit se présenter comme homogène et uniforme. Un temps linéaire, sériel, répétitif et cumulatif, où les divers moments sont intégrés les uns aux autres, et qui s'oriente vers un produit fini: espace-temps matérialisé par excellence dans la chaîne de production<sup>45</sup>.

L'individu dont il s'agit ici n'est donc pas l'individu libre et rationnel comme abstraction juridico-politique résultant d'un monde de rapports marchands généralisés (comme dans les théories libérales du contrat social), mais n'est pas non plus identique avec l'individu biologique, siège naturel des besoins (à satisfaire par l'organisation rationnelle de la vie sociale des humains déléguée à cette force neutre qu'est l'État). L'individu apparaît ici bien plutôt comme une création socio-historique, plus précisément comme « le point de cristallisation matérielle, point focalisé dans le corps humain même, d'une série de pratiques dans la division sociale du travail<sup>46</sup>. »

Dans la mesure où, comme nous l'avons vu dans la troisième section, l'État ne se contente pas de simplement prendre acte de la nouvelle

45 Poulantzas Nicos, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, op. cit., p. 108-109.

46 *Ibid.*

détermination économique de l'individu-travailleur, mais est un facteur déterminant dans la mise en place et la généralisation de la division sociale du travail, il contribue activement au fractionnement-individualisation des membres de la classe ouvrière, et au-delà, de l'ensemble du corps social (les membres de la classe bourgeoise se constituent aussi comme individus). En l'occurrence, comme l'écrit Poulantzas, « l'État consacre et institutionnalise cette individualisation par la constitution des monades économique-sociales en individus personnes-sujets juridiques et politiques<sup>47</sup> », c'est-à-dire en citoyens formellement égaux devant la loi. Mais l'État n'accomplit pas cette individualisation uniquement par le biais de l'appareil juridique, c'est-à-dire par la formalisation des droits et obligations, par la distinction du privé et du public, etc., mais également, voire surtout, par tout un ensemble de procédés de *disciplinarisation* et de *normalisation* dont le champ d'application est essentiellement la corporéité, exercés par l'ensemble des appareils d'État<sup>48</sup> :

le pouvoir de normalisation contraint à l'homogénéité, mais il individualise en permettant de mesurer les écarts, de déterminer les niveaux, de fixer les spécialités et de rendre les différences utiles en les ajustant les unes aux autres. (...) Les travailleurs directs ne sont [donc] libérés du sol que pour être quadrillés, dans les usines bien sûr, mais aussi dans les familles au sens moderne, les écoles, les armées, les prisons, les villes, les territoires des nations<sup>49</sup>.

Cependant, si le travail étatique de fragmentation-individualisation du corps social, et en particulier de la classe ouvrière, s'avère nécessaire pour la reproduction des conditions de l'accumulation du capital, il doit être impérativement complété par... un *mouvement en sens inverse*, à savoir *d'unification et de cohésion sociale*. Pourquoi cela est-il nécessaire ? La réponse est la suivante : garantir l'arrimage de la population travailleuse à l'appareil de production n'est possible que si les normes relatives au bon fonctionnement des individus et à leur coopération sont homogènement diffusées dans l'entièreté du corps social, si tous les atomes sociaux peuvent vibrer « librement » à l'unisson aux mêmes rythmes exigés par la production. Pour cela, l'État devait assurer la mise en place de cadres et de mécanismes

47 *Ibid.*, pp. 109.

48 Sur ce point, et son actualité, nous renvoyons vers Marion Nicolas, « Du corps au contrôle. Enjeux de la corporéité dans le capitalisme contemporain », *Publication ARC*, 2018, en ligne : <https://arc-culture.be/blog/publications/du-corps-au-contrôle-enjeux-de-la-corporeite-dans-le-capitalisme-contemporain/>, consulté le 07/07/2025.

49 Poulantzas Nicos, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, op. cit., pp. 110-112, où Poulantzas suit de très près Michel Foucault. Il s'en écarte cependant sur un point crucial, à savoir l'inscription des techniques de savoir et pratiques de pouvoir étudiées par Foucault dans un cadre référentiel marxiste qui est celui des rapports de production et de la division sociale spécifiquement capitaliste du travail.

unificateurs, qui dépassent, à un niveau supérieur, les divisions, scissions et conflits de classe dont se nourrit le mode de production capitaliste, et ce par l'entremise des mêmes dispositifs qui sont responsables des processus de fragmentation-individualisation.

C'est bien entendu à ce point qu'interviennent de manière plus spécifique les appareils idéologiques d'État, les corps intermédiaires constitutifs de la société civile en tant qu'espaces institutionnels de diffusion des valeurs et des pratiques assurant une certaine cohésion, un sentiment d'appartenance, de sécurité et d'identité aux individus sociaux atomisés. Aussi, c'est à ce niveau que se situe l'avènement de l'État-Nation moderne, donnant ultimement un sentiment d'unité et d'appartenance en vertu d'une histoire et d'une tradition nationales communes. Comme l'écrit Poulantzas, « [l']État national réalise l'unité des individus du peuple-nation dans le même mouvement par lequel il forge leur individualisation. Il institue l'homogénéisation politique-publique (l'État-nation) des dissociations "privées" dans le même mouvement par lequel il contribue à leur instauration, et la loi devient l'expression de la volonté et de la souveraineté nationales<sup>50</sup>. »

Ce que cette façon d'accomplir l'unification et la cohésion d'un corps social fractionné-atomisé en individus réussit à réaliser, c'est aussi la séparation des individus de leurs classes respectives, et la délégitimation-déplacement du conflit de classe du terrain original de sa genèse – les rapports de production et l'économie – sur le terrain proprement politique de l'État (en l'occurrence via la démocratie parlementaire), rendant difficile pour les membres des classes dominées de se reconnaître et d'agir *comme tels*. Ce que l'État bourgeois n'empêche pas en revanche, mais est obligé de concéder pour que le déplacement en question puisse se réaliser, c'est de mener la lutte de classes au sein des appareils d'État, d'approfondir en leur sein et par leur biais les contradictions de classe qui s'y expriment peut-être d'une manière déformée, mais qui s'y expriment néanmoins. Les corps intermédiaires en tant qu'appareils d'État sont donc eux-mêmes frappés d'une ambivalence constitutive qui procède de leur fonction de reproduction sociale : ils sont eux aussi une « condensation des rapports de forces entre classes sociales », des formations de compromis dans et via lesquelles la bourgeoisie est certes dominante, mais d'où les classes dominées ne sont jamais absentes<sup>51</sup>.

50 *Ibid.*, p. 159.

51 Ceci est vrai même pour l'individu. Il a beau être la création de l'État et « le canal même » de son pouvoir, il est également un terrain et produit de la lutte des classes, notamment sous les figures des droits humains, des libertés fondamentales (notamment celle de s'associer) et de la démocratie parlementaire, lesquels, aussi imparfaits soient-ils, sont aussi des conquêtes des classes dominées et mettent des freins à la domination de la bourgeoisie. (*Ibid.*, p. 119.)

## INTERMÉDIATION ET SECTEUR ASSOCIATIF

La section précédente a tenté de définir la signification générique de la fonction d'intermédiation imputée aux corps intermédiaires constitutifs de la société civile dans leur généralité. Il nous reste, dans cette dernière section de notre étude, à investiguer la manière spécifique dont cette fonction se décline au niveau du secteur associatif. Nous allons pour ce faire nous référer à la deuxième partie d'une étude de Nicolas Marion, « Pour une politique de l'expression », contenant une analyse brillante de la manière dont le *leadership* du secteur associatif belge et les responsables politiques chargés de son encadrement étatique conçoivent d'une part les rapports entre ces deux parties, d'autre part la fonction de ce secteur au sein de la société<sup>52</sup>. Ce qui rend l'analyse de Marion particulièrement précieuse pour le propos de cette étude est qu'elle n'a rien de spéculatif ou de déductif, mais se base exclusivement sur des documents de travail produits dans le processus de conception de la *Charte associative* (approuvée en 2009 par les trois gouvernements compétents en Belgique francophone). Comme l'explique Marion,

[l']objectif de ce texte [la *Charte associative*] était d'établir et de clarifier, à la demande des associations elles-mêmes, la nature et les modalités du « dialogue » entre pouvoirs publics et associations non-marchandes dans l'horizon sociopolitique francophone en Belgique, et sa vocation n'est autre que de *sceller* officiellement la nature des engagements réciproques de chaque partie envers l'autre. À ce titre, le document constitue une ressource inespérée pour observer comment ces deux champs de la société belge conçoivent une « bonne entente » dans une relation qui, intrinsèquement autant qu'historiquement, est fondée sur une fondamentale conflictualité<sup>53</sup>.

La *Charte* s'ouvre sur un diagnostic remarquable, qui en explique en quelque sorte la raison d'être :

Alors que l'intérêt général est menacé par la montée de l'individualisme et que la logique marchande convoite chaque espace de l'action collective, les pouvoirs publics signataires veulent renforcer leur engagement au service du bien public et sceller alliance avec le monde associatif pour défendre ensemble, dans une perspective de

52 Marion Nicolas, « Pour une politique de l'expression », *Étude ARC – Action et recherche culturelles ASBL*, 2019, en ligne : <https://www.arc-culture.be/publications/pour-une-politique-de-l-expression/>, consulté le 16/05/2025.

53 *Ibid.*, p. 36.

développement durable, les valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté ainsi que les services d'intérêt général<sup>54</sup>.

Ce diagnostic identifie une menace sur « l'intérêt général » constituée par la « montée de l'individualisme » et de la « logique marchande », face à laquelle les pouvoirs publics entendent mobiliser le secteur associatif, étant entendu qu'entre ces deux acteurs existe une communauté de valeurs et d'intérêts pour écarter cette menace, et que le secteur associatif est particulièrement bien placé pour atteindre cet objectif. Comme Marion le souligne dans son commentaire, la position des pouvoirs publics est pour le moins ambivalente dans cette configuration : l'État, qui est le principal organisateur et instaurateur aussi bien de l'hégémonie marchande que de l'individualisation du corps social dans tous les domaines de la vie, appelle ici les associations à contrecarrer les effets dévastateurs sur le tissu social de ce qu'il organise par ailleurs<sup>55</sup> (où l'on voit en œuvre la dialectique de l'individualisation-unification décrite dans la section précédente).

Pour expliquer cette ambivalence, Marion cite un passage du *Livret vert* (le document de travail préparatoire à la rédaction de la *Charte*) qui en explicite les présupposés et dans lequel on peut lire ceci :

L'opinion exprime souvent aujourd'hui une relative perte de confiance entre les citoyens et les élus. L'ultralibéralisme, la montée des individualismes et celle des extrémismes, l'extension du modèle consumériste, le risque d'uniformisation des cultures, les inégalités croissantes... peuvent expliquer cette perte de confiance. Une manière de restaurer cette confiance est d'impliquer les citoyens dans la gestion de la « chose publique » au travers des actions associatives auxquelles ils acceptent volontairement d'adhérer<sup>56</sup>.

Cet extrait permet de comprendre un aspect essentiel du diagnostic de départ analysé plus haut : du point de vue des rédacteurs de la *Charte*, si l'individualisme excessif et la logique marchande posent un problème (une « menace »), c'est uniquement eu égard à un *effet spécifique* qu'ils entraînent inéluctablement, à savoir la désaffection de « l'opinion » – tournure de phrase étrange servant à ne pas nommer ce dont on parle, à savoir les fameuses « classes populaires », la classe ouvrière et les franges en voie de précarisation de la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise. En traduisant ce langage dans les termes marxistes utilisés dans cette étude, les politiques néolibérales anti-sociales et la montée de l'État social actif

54 *Charte associative*, p. 1, citée dans Marion Nicolas, « Pour une politique de l'expression », *art. cit.*, p. 36.

55 Marion Nicolas, « Pour une politique de l'expression », *art. cit.*, pp. 36-37.

56 *Livret vert*, p. 7, cité dans Marion Nicolas, « Pour une politique de l'expression », *art. cit.*, p. 37.

ont signifié appauvrissement, précarisation et oppression pour les classes populaires, ce qui a mené à une crise aiguë de la confiance des populations en question dans les appareils d'État qui les encadrent et dans la classe politique dans son ensemble. Cependant, comme le pointe Marion, le but du pacte avec les associations concerne non pas les *causes* de cet état de fait, mais bien la gestion après coup, c'est-à-dire l'atténuation, de ses *effets*<sup>57</sup>.

Quel serait plus précisément le rôle des associations dans ce projet de rétablissement de la confiance des classes populaires – jamais nommées dans ces documents – dans la capacité et la légitimité des élites étatiques à les gouverner? Pour répondre à cette question, il vaut la peine de citer et d'analyser l'extrait suivant de la *Charte associative*.

Dans une société en constante évolution, l'engagement de citoyens au sein d'associations et le rôle de celles-ci n'ont jamais été aussi essentiels. Les associations sont une richesse créatrice de richesses. En effet :

- En renforçant l'esprit critique, en favorisant l'émergence d'identités et de revendications collectives, en servant de lien et de relais entre les citoyens et les pouvoirs publics, les associations contribuent au renforcement de la démocratie;
- en détectant des besoins nouveaux à tous les niveaux, ou encore en offrant des services fondamentaux aux personnes, les associations participent au renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité;
- enfin, par leurs ressources propres, par l'intermédiaire des emplois qu'elles créent – notamment avec l'aide des pouvoirs publics – et par l'esprit d'initiative qu'elles développent, elles constituent des agents économiques importants, créateurs d'emplois<sup>58</sup>.

Il est possible de résumer et reformuler les fonctions principales de l'associatif mises en avant dans cet extrait avec les mots-clés suivants: (1) intermédiation (se référant à la fonction de « lien et de relais entre les citoyens et les pouvoirs publics »), (2) « contrôle anticipatif » en vue de la cohésion sociale (se référant à la « détection » des besoins et à l'offre de services permettant d'y répondre) et (3) contribution au produit national (notamment en créant des emplois)<sup>59</sup>. Comme l'écrit Marion,

Ces trois fonctions essentielles, qui doivent permettre aux services publics de « gagn[er] en efficacité et en légitimité » et aux pouvoirs publics « de développer de

57 *Ibid.*

58 *Charte associative*, p. 1, cité dans Marion Nicolas, « Pour une politique de l'expression », *art. cit.*, p. 38.

59 Marion Nicolas, « Pour une politique de l'expression », *art. cit.*, *ibid.*

nouveaux modes d'interventions qui [les] plongent au cœur de la société», sont déclarées devoir s'ordonner à l'objectif le plus général de ce partenariat : « renforcer la démocratie *participative* [souligné par Marion] » pour « encourager le citoyen à se réapproprier un projet de société et lui (re)donner des raisons de s'impliquer activement dans la dimension collective »<sup>60</sup>.

Il est tout à fait caractéristique de cette conception du « rétablissement de la confiance » (c'est-à-dire la pacification) des masses populaires dans le système politique que ce rétablissement devrait s'opérer par la création d'un sentiment de participation de ces masses à la gestion de la chose publique. De nouveau, ce qui est visé n'est pas une participation réelle au pouvoir politique, mais bien le *sentiment* d'une telle participation, ce que *l'expression des besoins et des revendications*, passant bien entendu par la médiation bienveillante des associations, devrait contribuer à assurer. C'est ce qui ressort explicitement de la citation suivante du *Livret vert*, faisant par ailleurs aussi écho aux développements de la section précédente de cette étude :

Le secteur associatif joue un rôle considérable dans la formation à la citoyenneté. Il permet aux citoyens de structurer et d'exprimer leurs besoins et revendications à l'égard de ceux qui sont chargés de donner des orientations aux politiques et de prendre des décisions. Il effectue un travail de médiation entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif. Le Pacte associatif doit reconnaître clairement cette capacité critique de l'associatif et donc sa fonction de dynamisation de la démocratie<sup>61</sup>.

Il est particulièrement intéressant de relever la manière dont cet extrait parvient à éviter entièrement toute référence, même implicite, aux classes sociales et à la lutte des classes, en prenant le soin de parler de « citoyens », d'« intérêts individuels » et d'« intérêt collectif ». Les « excès de l'individualisme » sont ainsi reconnus comme mettant à mal la cohésion de la formation sociale capitaliste, mais ses origines – l'individualisation capitaliste étatiquement organisée, l'isolement des travailleurs de leur classe d'appartenance et leur mise en concurrence sur le marché du travail – demeurent dans l'ombre. Ce qui compte, très pragmatiquement, c'est la mise en place de contre-tendances à l'émiettement du corps social et à l'épuisement de la force de travail sous la forme d'un réseau d'organisations capable de réintégrer les travailleurs/citoyens atomisés dans des structures collectives plus larges recréant artificiellement des liens communautaires basés sur des affinités et des intérêts individuels partagés, et permettant la satisfaction (partielle) des besoins fondamentaux. C'est ce qu'exprime avec une clarté admirable l'extrait suivant du *Livret vert* :

60 *Ibid.*, pp. 38-39. Les citations dans la citation sont issues du *Livret vert*.

61 *Livret vert*, p. 8, cité dans Marion Nicolas, « Pour une politique de l'expression », *art. cit.*, p. 40.

La pilarisisation a créé en Belgique des systèmes d'organisations extrêmement performants. Le citoyen trouvait ainsi, pour tous les domaines de l'existence, les associations qui pouvaient servir d'intermédiaires entre lui et l'État. Elle a engendré un foisonnement associatif et a alimenté un tissu social particulièrement précieux pour contrecarrer les excès de l'individualisme inhérent au système socio-économique contemporain. Grâce à la médiation des groupements intermédiaires, la plupart des demandes sociales ont pu recevoir un moyen d'expression et de communication à l'adresse des autres groupements et des gouvernants en des termes recevables et négociables<sup>62</sup>.

Le caractère librement consenti de la participation des « publics » au travail d'unification et de cohésion sociale réalisé par les associations est un aspect crucial des arrangements entre État et associations, ce qui n'est possible à son tour qu'à la condition de l'autonomie relative des associations vis-à-vis des pouvoirs publics. Les mécontentements et les colères, les besoins et les revendications populaires, ne peuvent réellement pouvoir s'exprimer et se ventiler que dans des dispositifs qui en assurent la liberté d'expression. En même temps, cette expression et cette ventilation doivent être strictement encadrées, canalisées et moulées dans « des termes recevables et négociables » par ces appareils idéologiques que sont les associations, en particulier celles dédiées à l'inculcation idéologique. Que cela se passe ainsi et pas autrement est garanti du côté de l'État entre autres choses par le biais des exigences bureaucratiques-administratives auxquelles les associations (surtout, bien-sûr, celles subsidiées) sont soumises, par exemple via les rapports d'activités et les mécanismes d'application des exigences décrétales encadrant leur fonctionnement, de la mise en concurrence à travers les appels à projet, et ainsi de suite<sup>63</sup>.

## CONCLUSION : VERS UNE CONSCIENCE DE CLASSE DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF ?

C'est ici le lieu de rappeler que ce travail d'encadrement, de canalisation, de translation, d'intégration et *in fine* de pacification sociale est accompli par un personnel associatif se trouvant dans des places de classe majoritairement moyennes/intermédiaires/petites-bourgeoises. Aucune

62 *Livret vert*, pp. 10-11, cite dans Marion Nicolas, « Pour une politique de l'expression », *art. cit.*, p. 43.

63 Là-dessus, voir Marion Nicolas, « État et associations. De l'autonomie à l'encastrement idéologique », *art. cit.* ; Marion Nicolas, « Le numérique comme marché associatif », *Permanences Critiques*, no. 8, automne 2023, pp. 51-62 ; Marion Nicolas, « La chalandisation du non-marchand. Une convergence des luttes entre les associations et leurs publics ? », *Analyse ARC – Action et Recherche Culturelles*, 2017, en ligne : <https://www.arc-culture.be/publications/la-chalandisation-du-non-marchand-une-convergence-des-luttes-entre-les-associations-et-leurs-publics/> (consulté le 10/07/2025).

autre classe sociale n'est plus apte à fournir le personnel adéquat pour assumer les tâches idéologico-politiques d'intermédiation, d'unification et de cohésion sociale que celle-là. En même temps, comme nous l'avons vu dans la deuxième section de cette étude, la classe par excellence de l'intermédiation est aussi bien une classe qui, d'une manière certes spécifique et déformée, concentre et reproduit en elle-même la contradiction fondamentale de la formation sociale capitaliste entre bourgeoisie et classe ouvrière, au sens où elle est *polarisée par leur lutte*. Comme l'écrit Poulantzas, « *le sous-ensemble idéologique petit-bourgeois est un terrain de lutte et un champ de bataille particulier entre l'idéologie bourgeoise et l'idéologie ouvrière, mais avec l'intervention propre des éléments spécifiquement petits-bourgeois*<sup>64</sup>. »

C'est pourquoi, les luttes populaires et l'idéologie des classes dominées affectent nécessairement la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise et sont toujours présentes – quoique dans une position dominée – au sein même de l'idéologie de celle-ci. De toute évidence, cette constatation vaut à plus forte raison pour le personnel des associations dont la fonction est expressément l'encadrement (non-coercitif) des individus issus des classes populaires. C'est précisément parce qu'elle est la classe de l'intermédiation que la classe moyenne/petite-bourgeoise fournit la part du lion du personnel des associations, et que celles-ci sont un terrain de lutte stratégiquement important dans la lutte des classes – lutte entre la classe ouvrière et la bourgeoisie, mais aussi entre cette dernière et certaines franges de la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise.

Nous pensons que cette dernière remarque a toute son importance dans la conjoncture politique actuelle, qui nous semble caractérisée par la présence d'une cascade de crises occasionnées en grande partie par l'État lui-même. Bien que les politiques néolibérales et l'État social actif déterminent depuis plusieurs décennies l'évolution de la société belge, la conjoncture actuelle, avec l'avènement du gouvernement dit « Arizona », et son programme austéritaire d'une envergure inouïe, introduisent une rupture dans cette continuité de politiques antisociales. Si les mesures les plus graves visent essentiellement la classe ouvrière, en particulier ses franges les plus marginalisées (en ce compris les immigrés sans-papiers et les mères seules), elles touchent à vrai dire également une part importante de la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise. Les conditions de vie, les perspectives de mobilité sociale montante, la sécurité d'emploi, les privilèges liés à la carrière, de cette classe sociale se détériorent à vue d'œil,

64 Poulantzas Nicos, *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, op. cit., p. 297, souligné dans le texte.

sans parler de la déqualification professionnelle qui vient avec la numérisation à marche forcée de la société.

Aussi, en même temps qu'il lance son assaut d'une sauvagerie inégalée sur les droits sociaux des travailleurs (ouvrier·ère·s comme employé·e·s), le gouvernement décuple les dépenses militaires tout en fournissant une aide aux entreprises privées lucratives à hauteur de 51,9 milliards d'euros par an, soit 9,2 % du PIB, 17,6 % des dépenses publiques, 115,4 % des dépenses de santé et 1,5 fois le budget de l'enseignement, selon les chiffres d'une étude récente publiée par Bruno Bauraind, Clarisse Van Tichelen et Franco Sebastian<sup>65</sup>. Cette inféodation criante de l'État et du gouvernement aux intérêts du capital monopoliste ne peut manquer de provoquer une aggravation de la crise de légitimité de la gouvernance néolibérale dont nous faisons état dans la dernière section de cette étude.

Cette crise impulsée par les politiques économiques de l'État se redouble aujourd'hui de crises proprement idéologiques, liées notamment aux positions de la Belgique dans l'exacerbation des tensions inter-impérialistes, avec au centre de ces tensions la campagne d'extermination coloniale menée par l'État d'Israël dans la bande de Gaza et les territoires occupés en Cisjordanie, ainsi que les agressions militaires contre plusieurs pays du Moyen Orient, le plus récemment l'Iran. Sur ces questions, on observe dans la population une prise de conscience large et une libération de la parole qui outrepassent les divisions entre classe ouvrière et classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise et entre Blancs et non-Blancs, et ce malgré la répression féroce et les énormes moyens mobilisés par l'État et les forces sociales du *statu quo* impérialiste pour briser la protestation et la résistance.

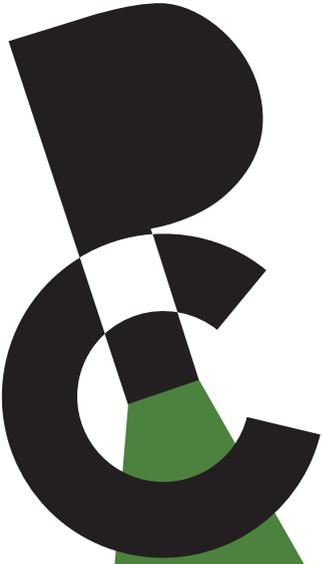
À ces crises successives de légitimité, l'État répond essentiellement par la répression policière et judiciaire<sup>66</sup>, un militarisme opportuniste, et par une tentative d'unification de la Nation via la mobilisation des tropes de l'ennemi intérieur et extérieur : combat contre les chômeurs, les malades de longue durée, les gangs, les étrangers non-blancs avec ou sans papiers, les descendants de l'immigration non-européenne, les musulmans, les « wokistes », les « islamogauchistes » et autres Iraniens, c'est-à-dire précisément les « publics issus de milieux populaires » et leurs soutiens associatifs et militants.

65 Bauraind Bruno, Van Tichelen Clarisse, Sebastian Franco, « Un pognon de dingue. Le soutien public aux entreprises privées lucratives en Belgique », *Econosphères*, 21/05/2025, En ligne : <https://www.econospheres.be/Un-pognon-de-dingue>.

66 Voir là-dessus « Pour un antiracisme politique et décolonial radical à Bruxelles. Entretien avec Nordine Saïdi du collectif Bruxelles Panthères », *Permanences Critiques*, no. 13, été 2025.

S'il était utile de dresser ce tableau très rudimentaire de la conjoncture actuelle, c'est pour pouvoir insister sur ce point : au même moment où l'État créé via ses politiques économiques des désordres sociopolitiques majeurs qu'il lui sera difficile de maîtriser, qu'il traverse une crise idéologique eu égard à sa politique extérieure, qu'il introduit des divisions marquées au sein des classes populaires dans le cadre d'un virage sécuritaire exacerbé, il semble également opter pour un changement fondamental en matière de gestion du consentement et de son rapport au secteur associatif, dont nous décrivions le paradigme jusqu'ici en vigueur dans la dernière section de cette étude. La suppression par le gouvernement Wallon et la FWB des subventions facultatives, les coupes à hauteur de 25 % dans le budget annuel de la coopération au développement, la diminution à hauteur de 15 % des retours fiscaux sur les dons, la menace permanente qui pèse sur la continuité du financement des emplois ACS (dont la suppression signifierait tout bonnement la fin du secteur associatif en région bruxelloise), les déclarations politiques sur une « guerre culturelle » en Belgique francophone, sans oublier la récente vague de criminalisation des mouvements sociaux sur base de « rapports d'experts » invraisemblables, ainsi que la campagne de repréailles et d'intimidation menée contre nos collègues de l'association CVFE – tous ces éléments semblent témoigner non seulement d'un abandon du paradigme de l'intermédiation associative, mais peut-être aussi d'une remise en cause de l'alliance traditionnelle entre la bourgeoisie et la classe moyenne/intermédiaire/petite-bourgeoise.

À la lumière de ce tableau, la question d'aspect purement théorique de l'analyse de classe du secteur associatif reçoit une coloration résolument pratique. Si le rôle organique des associations dans la reproduction de la structure de classe de la formation sociale capitaliste belge est remis en question par la classe dominante elle-même, quel sera l'avenir de ce secteur et de la classe sociale qui lui fournit la plupart de ses agents ? Assistera-t-on à une prise de conscience de ce personnel, à la remise en cause de sa place propre dans la division sociale du travail, et à sa polarisation vers la classe ouvrière et les minorités raciales et de genre opprimées, ou au contraire à son raidissement et son virage vers l'extrême-droite ? La seule chose qui semble certaine est que l'exacerbation de la lutte des classes aujourd'hui divise et continuera de diviser le personnel associatif au niveau de ses prises de positions politiques, et que plus on reconnaîtra le *caractère de classe* de ces divisions et de ces positions, plus chacun-e pourra prendre ses propres décisions en connaissance de cause. Avec cette étude, nous espérons avoir apporté quelques instruments permettant d'aller dans cette direction.



**PERMANENCES  
CRITIQUES**